Nom commercial: Leiston materiau de charge

Fiche de données de sécurité conforme à la Directive (EG) Nr. 1907 / 2006

Date d'impression 13.12.2010

01. Identification du produit et de la société

Identification du produit	
Nom commercial	Leiston materiau de charge
Utilisation de la substance / de la préparation	

Identification du producteur	
Adresse	ERKODENT Erich Kopp GmbH, Siemensstr. 3, D-72285 Pfalzgrafenweiler
Service émetteur	Chemie
No. de téléphone	Tel.: (+49) (0) 7445 / 85 01 - 0, Fax: (+49) (0) 7445 / 20 92, e-mail: w.heuchert@erkodent.com
No. téléphonique d'urgence	

02. Dangers possibles

Indications des dangers	-
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	-

03. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique	Amorphes Aluminium Silikat
Identification de substance / produit	-
Composants dangereux	-
Indications complémentaires	-

04. Premiers-secours-mesures

Indications générales	
Premiers-secours-mesures / après inhalation.	Assurer un apport d'air frais., En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.
Premiers-secours-mesures / après contact cutané.	-
Premiers-secours-mesures / après contact oculaire.	-
Premiers-secours-mesures / après ingestion.	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Indications pour le médecin	-

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié	- produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié pour raisons de sécurité	-
Risque particulier dûs à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion ou aux gaz libérés.	-
Equipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	-
Indications complémentaires (Chapitre 5.)	Eviter le dégagement de poussières.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes.	Eviter la formation de poussières.
Mesures de protection de l'environnement.	
Procédé de nettoyage/récupération.	Humidifier, ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.
Indications complémentaires (Chapitre 6.).	-

07. Manipulation et stockage

Manipulation	
Indications pour l'utilisation en toute sûreté.	Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution., En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion.	Le produit n'est pas combustible.

Stockage	
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs.	-
Indications concernant les stockages en commun.	-
Données complémentaires concernant les conditions de stockage.	Stocker au sec
Classe de stockage	-
Stabilité au stockage	stockage illimité à la température ambiante.
Température de stockage recommandée	-

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installationstechniques.	-
Composants possédant une valeur limite d'exposition	-

équipement individuel de protection	
Protection respiratoire	- masque anti-poussières
Protection des mains	-
Protection des yeux	- lunettes de protection
Protection corporelle	-
Mésures générales de protection et d'hygiène	-

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect.	
Etat	poudre fine
Couleur	blanc
Etat physique	inodore

Données importantes pour la sécurité	

Changement d'état			
Point de fusion,Plage de fusion	1100 - 1300	°C	
Point d'éclair			
	Le produit n'est pas combustible.	°C	
Température d'inflammation			
	n.a.	°C	
Auto-inflammation			
Limites d'explosibilité	n.a.		
Limite supérieure d'explosibilite	n.a.		
Pression de vapeur			
	n.a.		
Densité			
Densité apparente	110 - 300	kg/m3	
Solubilité:			
	insoluble	g/l	
Soluble dans			
	n.a.	g/l	
pH-Valeur			
	6,5 – 7,5.		
Viscosité			
	n.a.		

Données complémentaires (Chapitre 9.)	-

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	-
Produits de décomposition dangereux	-
Décomposition thermique	-
Données complémentaires (Chapitre 10.)	-

11. Indications toxicologiques

Toxicité aiguë:	
Toxicité orale aiguë	-
Toxicité dermale aiguë	-
Toxicité aiguë par inhalation	-

Effet irritant / caustique	
Irritation primaire cutanée	-
Irritation oculaire	-

Sensibilisation	-
Effets après une exposition répétée ou prolongée (subaigus, subchroniques, chroniques)	-
Autres données (chapitre 11.)	-
Expérience tirée de la pratique.	-
Remarques générales.	-

12. Indications environnementales

Données pour l'élimination (persistance et dégradabilité)	
Elimination physico-chimique	Produit minéral, difficilement soluble dans l'eau. Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
Biodégradabilité	Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Comportement dans l'environnement.	-

Ecotoxicité	-
Toxicité sur poissons	-
Toxicité sur daphnies	-
Toxicité sur algues	-
Toxicité sur bactéries	-

Autres données	-

Résultat de la évaluation des propriétés PBT	

13. Considérations relatives à l'élimination

Référence a l´abattage	
Elimination/ produit	Numéros du code de déchets susdite selon le Catalogue Européen sont conseillés. Détermination finale faire apres l´arrangement avec le Bureau régional pour désamorcage de déchets
Elimination / emballage non nettoyé.	Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Classe des déchets / nom des déchets (seulement pour l'Allemagne)	314

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID	
Classe	-
Chiffre / lettre	-

Gefahrennr. (Kemler-Zahl)	-
No. ONU	-
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport fluvial ADN/ADNR	
Classe	-
Chiffre / lettre	-
Catégorie	-
Désignation de la marchandise	-
Remarque	-

Transport maritime IMDG/GGVSee	
Classe	-
No. ONU	-
Page	-
EmS	-
MFAG	-
POLLUANT MARIN	-
Désignation d’expédition	-
Remarque	-

Transport aérien ICAO/IATA	
Classe	-
No. ONU	-
Page	-
Désignation d’expédition	-
Remarque	-

Autres données (chapitre 14.)	-

15. Informations règlementaires

Etiquetage selon la directive CEE	
Le produit n’est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires et le GefStoffV (RFA).	

Règlementations particulières :	
Limitation d’emploi.	-
Ordonnance pour le cas d’un dérangement / remarque (seulement pour l’Allemagne).	-
Classification selon VbF / remarque (seulement pour l’Allemagne).	-
TA Luft (RFA)	-
Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA	-
Autres prescriptions, restrictions et interdictions (seulement pour l’Allemagne)	-
Évaluation de sécurité++Stoffsicherheitsbeurteilung	

16. Autres données (Chapitre 16.).

-

(n.a. = non applicable; n.b.= non déterminé)

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.